
Recueil des actes administratifs à caractère réglementaire

1er trimestre 2015 (janvier-février-mars)

Arrêtés

janvier 2015

- **002** Interdiction de stationner aux abords des bâtiments scolaires, crèches, centre commercial Plein-Ciel et la salle de prière de la rue du Lac, à partir du 09 janvier 2015.
- **003** Du 12 au 16 janvier 2015 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public entre le parvis de la gare et la gare routière.
- **004** Du 12 janvier au 31 mars 2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur l'allée de la gare.
- **005** Du 12 janvier au 31 mars 2015, le pétitionnaire est autorisé à intervenir sur la totalité du domaine public communal dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore.
- **006** Du 14 au 21 janvier 2015 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper trottoir et chaussée, rue A. Briand et Quai des Tilleuls.
- **007** Mainlevée de la retenue de garantie.
- **008** ARTICLE 1 : Circulation interdite à tous les véhicules sur la voie partant de la rue du Vercors et desservant le groupe scolaire Fenez, à partir du 26 janvier 2015.
ARTICLE 2 : Interdiction de stationner aux abords des bâtiments scolaires, crèches, centre commercial Plein-Ciel, la salle de prière de la rue du Lac et le centre de loisirs Charles Perrault, à partir du 26 janvier 2015.
- **010** Du 21 janvier au 31 mars 2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur l'espace vert entre le rond-point des Régals et la rue J. Goujon.
- **011** Du 21 janvier au 20 mars 2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur trottoir, avenue de la Résistance.
- **012** Du 16 au 27 février 2015 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoir, devant le collège J. de la Fontaine.
- **013** Le 24 janvier 2015 de 9h00 à 13h00, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public en installant un stand d'information sur la place Croix-Blanche.
- **014** Le 24 janvier 2015 de 9h00 à 13h00, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public en installant un stand d'information sur la placette de la rue des Vignerons.
- **015** Du 28 janvier au 13 février 2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur la chaussée, rue des Lacs.
- **019** Du 26 janvier au 27 mars 2015 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur la chaussée, trottoirs et espaces verts sur l'avenue de la Libération.
- **020** Du 26 janvier au 27 mars 2015 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur la chaussée, trottoirs et espaces verts sur l'avenue M. Dauvergne.
- **021** Du 26 janvier au 27 mars 2015 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur la chaussée et espaces verts du rond-point des G.M.F.
- **022** À partir du 02 février 2015, l'entreprise DROUET est autorisée à installer un appareil de levage au sud de l'îlot Fenez.
- **023** Autorisation accordée à l'entreprise DROUET de mettre en service un appareil de levage au sud de l'îlot Fenez.
- **024** Autorisation accordée à l'entreprise DROUET de mettre en service un appareil de levage sur l'avenue M. Dauvergne, au droit de la piscine.

- **025** Le 02 février 2015 de 7h00 à 21h00, en fonction de l'avancement du chantier, la circulation sera interdite route de Boissise.
- **026** Autorisation accordée à l'entreprise DROUET de mettre en service un appareil de levage sur l'avenue M. Dauvergne, au droit de la piscine. Cet arrêté annule et remplace l'arrêté N° 024.
- **027** Du 09 au 13 février 2015 inclus, le pétitionnaire est autorisé à intervenir sur demi-chaussée et trottoir, rues de la Noue et du Bois des Joies.
- **028** Du 02 au 13 février 2015 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoir, rue Beaumont du Gâtinais.
- **029** Du 02 au 27 février 2015 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoir rue du Parc.
- **030** Autorisation à LE MÉE SPORTS PÉTANQUE à implanter un débit de boisson temporaire, pour les concours fédéraux et internes 2015.
- **031** Le 29 mars 2015 de 8h00 à 14h00, auront lieu les « Courses pédestres des Jonquilles » dans le bois de Bréviande.

Février 2015

- **032** Le projet objet de la déclaration préalable n° DP 077 285 15 0002 est **ACCEPTÉ**.
- **033** Le permis de construire n° PC 077 285 14 0011 est **ACCORDE**.
- **034** Le permis de construire n° PC 077 285 14 0012 est **ACCORDE**.
- **035** Du 09 février au 27 mars, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur la chaussée, trottoirs et espaces verts sur la rue des Lacs.
- **036** Du 09 février au 27 mars, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur la demi-chaussée et trottoirs de l'avenue de la Libération.
- **037** Autorisation accordée à l'entreprise DROUET de mettre en service un appareil de levage pour le chantier à proximité du square Sully Prudhomme.
- **038** Du 16 au 27 février 2015 inclus, l'accès et le stationnement seront interdits sur le parking de la rue de la Noue et de l'avenue Jean Monnet.
- **039** Autorisation d'entreprendre les travaux de la demande enregistrée par la mairie sous le n° AT 077 285 14 0009.
- **040** Les travaux décrits dans la demande d'autorisation n° AT 077 285 14 0012, sont **REFUSES**.
- **041** Suite à l'arrêté n°ARR112015-02-040 refusant d'entreprendre les travaux l'établissement sera fermé au public jusqu'à un nouvel arrêté.
- **042** Le 16 février 2015 de 9h30 à 16h30, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur demi-chaussée sur l'avenue M. Dauvergne, côté pair
- **043** Le 19 février 2015 de 9h30 à 16h30, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur demi-chaussée sur l'avenue de la Libération, côté pair.
- **044** Le 18 février 2015 de 9h30 à 16h30, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur demi-chaussée sur l'avenue de la Libération, côté impair.
- **045** Le 17 février 2015 de 9h30 à 16h30, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur demi-chaussée sur l'avenue M. Dauvergne, côté impair.
- **050** Vu l'attestation de vérification, la demi-pension du collège Jean de la Fontaine est autorisée à ouvrir au public.
- **051** Autorisation d'entreprendre les travaux de la demande enregistrée par la mairie sous le n° AT 077 285 14 0010.
- **052** Le permis de construire modificatif n° PC 077 285 14 0012/M02 est **ACCORDE**.
- **055** Le projet objet de la déclaration préalable n° DP 077 285 15 0003 est **ACCEPTÉ**.
- **056** Le projet objet de la déclaration préalable n° DP 077 285 15 0004 est **ACCEPTÉ**.
- **057** Autorisation à LE MEE SPORTS CANIN à implanter un débit de boisson temporaire, pour le concours de MONDIORING les 21 et 22 mars, 25 et 26 avril 2015.
- **058** Autorisation à LE MEE SPORTS GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE à implanter un débit de boisson temporaire, pour la compétition « CHALLENGE ELOÏSE », les 23 et 24 mai 2015
- **065** Du 09 au 13 mars 2015 inclus, l'accès et le stationnement seront interdit sur le parking rue de la Noue et Jean Monet.

- **061** L'arrêté n° ARR112015-02-050 du 13 février 2015 est **RAPPORTE**
- **062** Le collège Jean de la Fontaine est autorisé à ouvrir au public.
- **063** Le 4 mars 2015, la ville donne délégation à Monsieur Christian Quillay pour présider la réunion de la Commission d'appel d'offres qui se tiendra le 11 mars 2015.
- **064** Autorisation au Comité des Fêtes à organiser un « Videz vos greniers » quais Lallia, des Tilleuls et place Fraguier, le 14 juin 2015 de 4h30 à 20h
- **066** Le permis de construire n° PC 077 285 14 0004/M01 est **ACCORDE**.
- **067** Le permis de construire n° PC 077 285 15 0001 est **ACCORDE**.
- **069** Le projet objet de la déclaration préalable n° DP 077 285 15 0005 est **REFUSE**.
- **070** Du 16 au 17 mars 2015 de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public avenue Jean Moulin.
- **071** Défilé déguisé dans le cadre du P.C.P est autorisé le samedi 30 mai 2015 de 8h à 13h.
- **076** Autorise la mainlevée de la retenue de garantie prélevée sur les montants payés à l'entreprise ART-TOIT.
- **077** Le permis de construire modificatif n° PC 077 285 13 0017/M02 est **ACCORDE**.
- **079** le bureau de police nationale est autorisé à ouvrir au public. Etablissement de 5^{ème} catégorie.
- **080** le bureau de poste est autorisé à ouvrir au public. Etablissement de 5^{ème} catégorie.
- **081** Du 01 avril au 31 juillet 2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public allée de la gare.
- **082** Du 13 au 17 avril 2015 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper la chaussée, allée de la Bergerie.
- **083** Le projet objet de la déclaration préalable n° DP 077 285 15 0007 est **ACCEPTÉ**.
- **084** Le 14 avril 2015 de 8h à 12h la Sté LAGACHE MOBILITY FLEURY est autorisée à faire stationner un camion, avenue de la libération au niveau du n° 107.